

Vers une pression de longue haleine sur le Congo ?

Europe et Union africaine discutent de la situation en RDC. L'accompagnement sera un « processus de longue haleine », souligne Reynders.

Prudence extrême. Attention. Et début de reconnaissance du fait accompli ? Les Européens avaient, vendredi dernier, partagé les « *doutes sérieux* » sur la victoire de Félix Tshisekedi exprimés par un aréopage de leaders de l'Union africaine (UA). Mais ils se sont bien gardés, lundi, de s'avancer, après la confirmation ce week-end du résultat provisoire par la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo. Les ministres des Affaires étrangères de l'UE étaient réunis lundi pour leur session mensuelle. Ils ont eu une « *courte discussion* » à ce sujet, a indiqué la cheffe de la diplomatie de l'Union européenne, Federica Mogherini. Les Vingt-Huit ont convenu de se coordonner pour « *maintenir une position commune* », mais pas avant d'avoir échangé leur analyse avec leurs homologues de l'UA – lesquels étaient précisément attendus en soirée à Bruxelles pour un dîner avec les ministres européens, avant une ministérielle UE-UA, mardi.

« *Nous voulons voir comment aller de l'avant et nous coordonner avec eux autant que possible* », a encore souligné la haute représentante, renvoyant à mardi pour une position... plus claire. « *Il faudra aussi voir l'évolution sur le terrain* », commente Mogherini. Qui prend acte du fait que « *la situation a évolué ces dernières heures du point de vue diploma-*

tique » – avec le « *report* » de la mission de l'UA envisagée lundi à Kinshasa et après que des poids lourds du continent africain ont félicité Tshisekedi pour son élection. « *Mais la position de l'UE est bien connue...* », a encore dit Mogherini lors d'un point de presse : sous-entendu, tous les doutes n'ont pas disparu.

Mais, comme on le confie en coulisses, l'affaire est « *délicate* ». La « *phase est très fragile* », ajoute un responsable de l'UE. *On ne peut risquer d'embraser la moitié du pays alors que différentes sources disent différentes choses* » sur les résultats, relève une troisième source. L'UE devra dans l'immédiat – pour la prestation de serment du nouveau président (jeudi ?) – se positionner sur plusieurs signaux diplomatiques à adresser à Kinshasa : qui sera présent à cette cérémonie ? A quel niveau ? Va-t-on féliciter l'impétrant ? Le reconnaître ? Seulement « *prendre note* », comme Paris ?

Didier Reynders, interrogé par *Le Soir*, rappelle que « *nous avons fait part depuis longtemps de nos demandes, de nos inquiétudes : que les élections aient lieu, que les candidats puissent participer, que tous les électeurs puissent voter, que l'annonce des résultats soit conforme. Cette pression a été faite avec l'ensemble de l'UE, avec les Etats-Unis, l'UA, y compris jusqu'avant la décision de la Cour constitutionnelle. Tout ce processus, c'est un ac-*

compagnement de la communauté internationale. »

« Installation probable »

Mais ce « *processus* », juge le ministre des Affaires étrangères, ne s'arrête pas avec la décision de la Cour. « *Ce sera un processus de longue haleine*, dit-il. *C'est d'abord à la population congolaise de juger la crédibilité du processus, c'est aussi à la région de le faire. Mais nous allons suivre de près la situation avec nos collègues de l'UA, avec l'installation probable de Félix Tshisekedi et des législatives qui ont donné un résultat totalement différent. L'ex-majorité présidentielle va mettre la main sur l'Assemblée nationale. C'est plus qu'une cohabitation ! Nous sommes préoccupés par cette situation.* »

Et « *puisqu'on nous annonce qu'il y a une transition démocratique, voyons si cela se traduit par un réel changement. Il faut espérer qu'il y aura au moins un changement sur les libertés et l'espace public. Ce serait déjà un signal si les opposants pouvaient revenir au pays, si on pouvait avoir un débat ouvert, cela n'a pas été le cas ces derniers temps, et une reprise d'une activité normale sur la scène internationale. Je pense bien sûr à la maison Schengen ou à notre consulat à Lubumbashi.* » ■

PHILIPPE REGNIER

Eric David

Eric David est docteur en droit, licencié spécial en droit international et licencié en sciences politiques et diplomatiques. Il préside depuis la fin 2002 le Centre de droit international de l'ULB.

Demander la transparence des résultats ne relève pas d'une ingérence illicite dans les affaires congolaises, selon Eric David.

Selon vous, que doit faire l'Union européenne : agir d'une quelconque façon ou « entériner » les résultats officiels ?

L'Union européenne est engagée en République démocratique du Congo dans des programmes d'aide humanitaire et d'assistance à la reconstruction de la police et de l'armée. Or, le Traité sur l'UE (TUE) de 1992 prévoit que les politiques de l'UE doivent être menées de manière à « consolider et soutenir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme ». Doit-elle pour autant entériner les résultats officiels ? Il me semble difficile pour elle de ne pas s'incliner devant les avis d'instances officielles à moins qu'elle ne dispose de canaux d'information fiables lui permettant d'affirmer que ces avis ne sont pas crédibles. Je n'imagine pas que l'UE ait la volonté et les moyens d'aller vérifier ces résultats en RDC. D'ailleurs, la RDC ne l'accepterait probablement pas.

Est-ce qu'exiger une transparence des résultats revient à s'ingérer dans les affaires congolaises ?

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 prévoit en son art. 25, b, que tout citoyen a le droit de vote « au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ». La RDC est partie au Pacte et tout autre Etat partie au même Pacte qui aurait des motifs sérieux de penser que les élections récentes n'ont pas été « honnêtes » pourrait en demander

« Difficile de ne pas s'incliner devant les avis officiels »

raison à la RDC sans qu'on puisse qualifier cette action d'ingérence illicite dans les affaires intérieures de la RDC puisqu'il s'agirait simplement de demander le respect d'un traité liant cet Etat et la RDC. L'UE n'est pas partie à ce pacte qui n'est ouvert qu'aux Etats mais elle pourrait, en théorie, adresser la même demande à la RDC sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui apparaît aujourd'hui comme l'expression de la coutume internationale et dont l'art. 21, § 3, exige aussi des « élections honnêtes ». Il ne s'agirait donc pas non plus d'une ingérence illicite dans les affaires congolaises puisque l'action de l'UE serait fondée sur le droit international lui-même. Tout cela, bien sûr, à condition de disposer d'informations sérieuses sur l'invalidité du résultat officiel.

Même si elle était légitime pour durcir le ton, l'Union européenne serait-elle inspirée de le faire ? Ne pourrait-on pas lui reprocher de pratiquer une politique néocolonialiste ? C'est vrai qu'une demande de transparence de l'UE à la RDC risque de se heurter à une accusation de néocolonialisme : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage », mais ce n'est pas faire du néocolonialisme que de demander à un Etat de respecter les règles internationales qui le lient.

Plusieurs dirigeants africains semblent vouloir adopter une position plus ferme. Je n'étais pas observateur des élections et je ne sais rien d'autre que ce qu'on lit dans les médias. Si ces dirigeants disposent d'éléments solides justifiant les réserves qu'ils expriment, ils ont raison de les émettre par respect des règles citées plus haut. ■

**Propos recueillis par
MATHIEU COLINET**

Michel Liégeois

Michel Liégeois est professeur de relations internationales à l'UCLouvain. Il mène ses recherches au sein du Centre d'étude des crises et des conflits internationaux (Cecri).

« L'Union manque de preuves formelles »

L'Union européenne n'aura vraisemblablement pas d'autres choix que de travailler avec Félix Tshisekedi.

Que doit faire l'Union européenne ?

Les possibilités de l'Union européenne sont assez limitées puisque c'est un processus interne à la République démocratique du Congo. Jusqu'à présent, l'Union européenne a émis des doutes. Je pense que ceux-ci subsistent même après la décision de la Cour constitutionnelle. Sans événement majeur – par exemple un soulèvement populaire qui changerait complètement la donne –, si l'on s'achemine bien vers une mise en œuvre des résultats de l'élection présidentielle, il faudra vivre avec ces doutes et travailler avec le pouvoir politique qui va se mettre en place, à savoir avec le président Félix Tshisekedi et une majorité parlementaire qui reflète aussi le pouvoir sortant. Au-delà, l'Union européenne pourra, comme elle le fait toujours, rester attentive à l'Etat de droit, au respect des droits de l'homme, au fonctionnement des institutions démocratiques... Mais à ce stade, la marge de manœuvre est extrêmement réduite. Car que des fraudes aient eu lieu dans un pays aussi grand et que tout n'ait pas été parfait, cela relève presque de l'évidence. Mais s'agit-il de fraudes organisées par le pouvoir et susceptibles d'avoir influencé le résultat de l'élection ? Voilà la question. Pour y répondre, on manque des preuves formelles qui permettraient à la communauté internationale de dire : « Nous ne reconnaissons pas les résultats. »

Martin Fayulu a appelé les dirigeants à ne pas reconnaître le nouveau président

désigné. Inimaginable le cas échéant ?

On peut éventuellement l'imaginer, mais il faut les bases objectives pour le dire. C'est une chose de dire que ces élections n'ont pas été un modèle de transparence, mais dire que les résultats sont à ce point éloignés de la réalité du vote qu'on peut les refuser au nom de la démocratie, c'en est une autre. Car à ma connaissance, l'Union européenne n'a pas les informations pour pouvoir tenir une telle position sans être immédiatement accusée d'immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat. Du coup, je crois que l'Union européenne n'aura pas d'autres choix que de travailler avec le nouveau pouvoir en place. Sauf à être elle-même à l'origine de troubles car si l'Europe ne reconnaît pas le nouveau président, cela peut donner de l'eau au moulin de l'opposition qui peut tenter de tourner la rue contre le pouvoir. Avec ce que cela peut provoquer d'instabilité politique et d'incidents...

En ayant une position plus ferme, l'Union européenne ne va-t-elle pas au-devant d'un procès en néocolonialisme ?

En son sein, certains Etats sont en effet d'anciens Etats coloniaux. Ce qui laisse présager des procès en néocolonialisme. Mais dans la réflexion, je crois qu'il y a encore un autre élément, celui du moindre mal. Qu'est-ce qui serait le pire : travailler avec un pouvoir dont on doute de la légitimité ou contester le résultat et aller peut-être vers l'inconnu quand on sait par ailleurs que l'Union européenne est un des principaux partenaires de la RDC ? ■

Propos recueillis par
M.C.